

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 décembre 2011, à 20 h 32, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
M^{me} Denise Beauchemin, *directrice des Finances & trésorière*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

Aucune question.

2011-419 Adoption – Règlement 300-6 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 300-6 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements.

Adoptée.

2011-420 Adoption – Règlement 775 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2012

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 775 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2012.

Adoptée.

2011-421 Adoption – règlement 776 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2012

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 776 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2012.

Adoptée.

2011-422 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2012 et sur les comptes passés dus

Considérant les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit indiqué, à compter du 1^{er} janvier 2012, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives ;

Que le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

Adoptée.

**2011-423 Budget 2012 et programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014
Publication du document explicatif dans le journal *La Relève***

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le document explicatif (résumé) du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 15 décembre 2011, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

Adoptée.

A-2011-70 Avis de motion – Règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent.

2011-424 Adoption – Projet de règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent.

Adoptée.

A-2011-71 Avis de motion – Règlement 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517 ;**
- **Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518 ;**
- **Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517 ;
- Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518 ;
- Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518.

2011-425 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517 ;**
- **Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518 ;**
- **Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517 ;
- Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518 ;
- Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518

soit et est adopté.

Adoptée.

2011-426 Adoption – Règlement 534-32 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des places de stationnement de nuit en période hivernale au parc du Portageur

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-32 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des places de stationnement de nuit en période hivernale au parc du Portageur.

Adoptée.

2011-427 Adoption – Règlement 771 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Langlois et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 771 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Langlois et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2011-428 Adoption – Règlement 772 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 546 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 772 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 546 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2011-429 Adoption – Règlement 773 abrogeant le règlement 696 concernant l'établissement d'un programme d'aide sous forme d'un crédit de taxes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 773 abrogeant le règlement 696 concernant l'établissement d'un programme d'aide sous forme d'un crédit de taxes.

Adoptée.

2011-430 Adoption – Règlement 774 décrétant un emprunt de 57 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 535, 597, 600, 601, 662, 674 et 678 et d'émettre des obligations à cet effet

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 774 décrétant un emprunt de 57 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 535, 597, 600, 601, 662, 674 et 678 et d'émettre des obligations à cet effet.

Adoptée.

**2011-431 Renouvellement du contrat de soutien technique
Logiciels et entretien des serveurs – Année 2012
GFI Solutions d'affaires Inc.**

Considérant que la Ville de Varennes doit retenir les services d'une firme pour le soutien technique de ses logiciels d'applications financières et pour ses serveurs informatiques ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le contrat de soutien des logiciels informatiques et progiciels et dépannage des équipements pour 2012 (contrat RMU1186-07), pour des montants respectifs de 24 752,71 \$, plus taxes et 1 716,62 \$ plus taxes, avec la compagnie *GFI Solutions d'affaires Inc.* ;

D'autoriser madame Denise Beauchemin, directrice du service des Finances et trésorière, à signer le renouvellement dudit contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Adoptée.

**2011-432 Transport de l'eau pour 2012, avec option de reconduction pour 2013
Adjudication du contrat : *Transport O'Claire Enr.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le transport de l'eau pour l'année 2012 avec option de reconduction pour 2013 ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Transport O'Claire Enr.* de Saint-Jean-sur-Richelieu, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 29 novembre 2011, le transport de l'eau pour l'année 2012 avec option de reconduction pour 2013, pour un montant maximum annuel de 25 000 \$, taxes incluses (selon les prix unitaires).

Adoptée.

**2011-433 Appel d'offres Services professionnels
Soutien en informatique municipale
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A pour un appel d'offres afin de retenir les services professionnels d'une entreprise spécialisée en informatique municipale.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 47.

Le Maire,

*Le directeur des Services Juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA